



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication: **0 149 573**
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet:
21.09.88

⑤① Int. Cl.*: **A 43 C 11/00, A 43 B 5/00**

②① Numéro de dépôt: **85400049.4**

②② Date de dépôt: **11.01.85**

⑤④ **Chaussure de sports ou de loisirs à tige haute.**

③⑩ Priorité: **13.01.84 FR 8400488**

④③ Date de publication de la demande:
24.07.85 Bulletin 85/30

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
21.09.88 Bulletin 88/38

④④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
US-A-4 222 183
US-A-4 411 077

⑦③ Titulaire: **ADIDAS Fabrique de Chaussures de Sport Société à Responsabilité Limitée, F-67490 Landersheim (FR)**

⑦② Inventeur: **Chassaing, Jacques, 18, rue des Acacias, F-67330 Neuwiller Les Saverne (FR)**

⑦④ Mandataire: **Phélip, Bruno, c/o Cabinet Harlé & Phélip 21, rue de La Rochefoucauld, F-75009 Paris (FR)**

EP 0 149 573 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention est relative à une chaussure de sports ou de loisirs à tige haute, du type de celle communément appelée chaussure de basket-ball et utilisée notamment pour la pratique de ce sport.

Les conditions de la pratique du basket-ball soumettent les chevilles du joueur à des efforts violents, dûs notamment aux nombreux mouvements en extension, suivis de contacts brutaux avec le sol, et aux nombreux démarrages pour le dribble ou la course suivis de phases d'arrêt brutales.

Il est donc important de pouvoir disposer de chaussures qui permettent d'assurer une tenue suffisante du pied dans la zone de la cheville, tant au niveau de la malléole interne que de la malléole externe tout en assurant une protection, par un rembourrage approprié, contre les chocs directs.

On a ainsi proposé des chaussures comportant des bandes de renfort et/ou de serrage s'étendant sensiblement horizontalement autour de la tige. Par exemple, le brevet US-A-4 411 077 décrit une chaussure de sports comportant deux larges bandes qui s'étendent à l'extérieur de la chaussure et peuvent être fixées l'une sur l'autre en enserrant la cheville.

Néanmoins, les chaussures ainsi réalisées n'assurent pas un maintien suffisant du pied et, dans la pratique, les joueurs continuent à utiliser des chevillères ou des bandes de maintien à l'intérieur de la chaussure.

La présente invention se propose de fournir une chaussure permettant d'éviter l'utilisation d'accessoires tels que des chevillères et offrant de très bonnes propriétés de tenue et de serrage du pied dans la partie haute de la tige de la chaussure.

La chaussure selon l'invention est du type dans lequel la partie haute de la tige est réalisée en matériau rembourré et des bandes de serrage sont fixées à l'extérieur de la chaussure en enserrant la cheville, d'après US-A-4 411 077, ladite chaussure se caractérisant par le fait qu'elle comporte une zone en matériau de renfort sur la face extérieure de la chaussure sensiblement au niveau de la malléole externe, au moins une bande de serrage s'étendant depuis ladite zone de renfort, la bande de serrage comprenant une première branche remontant depuis ladite zone de renfort en biais le long de la face extérieure de la tige jusqu'au voisinage de l'extrémité supérieure de celle-ci à l'arrière de la chaussure, et se prolongeant sensiblement horizontalement le long de l'extrémité supérieure de la face intérieure de la tige au-dessus de la malléole interne, et une seconde branche remontant depuis ladite zone de renfort en biais au travers de la zone de fermeture frontale de la chaussure vers la face intérieure de la tige, et des moyens de liaison des deux branches de la bande sur la face intérieure de la tige pour immobiliser la bande dans une position de serrage définie.

De préférence les moyens de liaison comprennent une boucle fixée à l'extrémité libre de la première branche sur la face intérieure de la tige de la chaussure, la seconde branche de la bande de serrage comportant sur sa face extérieure deux zones de matières complémentaires susceptibles d'adhérer l'une à l'autre sous l'effet d'une pression et pouvant se séparer sous l'effet d'une traction, ladite seconde branche s'engageant dans ladite boucle puis étant repliée de manière à amener en contact mutuel pour la fermeture les deux zones en matières complémentaires.

En d'autres termes dans le mode de réalisation, la seconde branche de la bande de serrage est munie de moyens de fermeture rapide du type connu sous la dénomination de "Velcro" (une marque déposée).

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, la chaussure comporte à la partie arrière de la tige des moyens de positionnement et de guidage de la première branche de la bande de serrage, lesdits moyens étant avantageusement réalisés sous la forme d'un passant disposé verticalement et dans lequel s'engage ladite première branche de la bande à l'arrière de la chaussure. Le passant peut être rapporté sur la face extérieure de la chaussure ou, dans une variante préférée, être obtenu par découpe du matériau constitutif de la face arrière de la tige.

On comprend que la bande de serrage selon l'invention, en position ouverte de la chaussure, n'est fixée à celle-ci que dans la zone de renfort au niveau de la malléole externe, et de ce fait, lorsqu'on exerce sur l'extrémité libre de la seconde branche une traction puis on immobilise cette extrémité libre après liaison des deux branches, la bande fait un tour complet de la chaussure, et assure un serrage important du pied au niveau de la cheville, le matériau constitutif de la bande assurant en outre un effet de renfort. Les orientations de la bande, en biais sur la face extérieure de la tige et en biais au travers de la zone frontale de fermeture de la chaussure, se révèlent à l'expérience particulièrement favorables à la résistance aux efforts violents liés à la pratique du basket-ball.

Le matériau de renfort constituant la zone sur la face extérieure de la tige à partir de laquelle s'étend la bande de serrage, ainsi que le matériau constitutif de la bande de serrage, peuvent être de tout type approprié, notamment du cuir naturel ou synthétique.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention on va maintenant en décrire à titre d'exemple en aucune manière limitatif un mode de réalisation en se référant au dessin annexé dans lequel:

- la figure 1 est une vue en élévation d'une chaussure selon l'invention montrant le côté extérieur de celle-ci,

- la figure 2 est une vue en élévation de la chaussure selon l'invention montrant le côté intérieur de celle-ci,

- la figure 3 est une vue fragmentaire de la chaussure montrant la face intérieure de la tige avant serrage,

- la figure 4 est une vue fragmentaire arrière de la chaussure,

- la figure 5 est une vue fragmentaire de-dessus de la chaussure avant serrage,

- la figure 6 est une vue fragmentaire frontale de la chaussure avant serrage, et

- la figure 7 est une vue correspondant à la figure 6 après serrage.

La chaussure selon l'invention, du type utilisé pour la pratique de basket-ball, comprend de manière conventionnelle une semelle 1, une empeigne désignée globalement par 2 et une tige haute désignée globalement par 3 et réalisée en matériau rembourrée.

Dans la partie frontale de l'empeigne et de la tige est réalisée de manière conventionnelle une zone de fermeture 4, la fermeture de la chaussure dans ce mode de réalisation étant assurée par des lacets, non représentés, s'engageant dans des oeillets 5 disposés de part et d'autre de l'ouverture frontale de la chaussure dans laquelle est montée de façon habituelle une languette 6.

La chaussure selon l'invention comporte sur sa face extérieure, sensiblement au niveau de la malléole externe, une zone en matériau de renfort 7, notamment en cuir qui, dans le mode de réalisation illustré, présente des prolongements 7a, 7b, 7c, 7d sensiblement alignés deux-à-deux à partir de la partie centrale de la zone de renfort.

Selon l'invention il est prévu une bande de serrage formée de deux branches 8 et 9, également réalisées en cuir.

La branche 8 est fixée par une extrémité 8a au prolongement 7c de la zone de renfort 7, ou est réalisée d'un seul tenant avec lui. La branche 8 n'est ainsi fixée à la tige de la chaussure que par son extrémité 8a.

Comme on le voit sur le dessin et notamment aux figures 2 et 3, l'extrémité opposée 8b de la branche 8 comporte une boucle 10. La branche 8 s'étend depuis la zone de renfort 7 en remontant en biais le long de la face extérieure de la tige, s'engage dans un passant 11 à la partie arrière de la tige, passant rapporté sur la tige ou formé en réalisant des découpes 12 dans le matériau constitutif de la paroi arrière de la tige, puis s'étend sur la face intérieure de la tige sensiblement parallèlement au bord supérieur de celle-ci, de manière que la boucle se trouve dans la partie avant de la face intérieure de la tige comme on le voit notamment sur les figures 2 et 3.

La branche 9 de la boucle qui, comme on le voit notamment sur la figure 1, s'étend à partir du prolongement 7b de la zone de renfort, remonte, comme on la voit le mieux sur la figure 6, en biais au travers de la zone de fermeture 4 de la chaussure, s'engage dans la boucle 10 puis est rabattue sur elle-même comme on le voit le mieux sur la figure 7.

Dans une variante non représentée, la branche 9 peut se prolonger sous la zone de renfort 7

jusque sous le prolongement 7a de celle-ci par une longueur de bande élastique.

Pour assurer un blocage de la bande la branche 9 comporte sur sa face externe deux zones successives 13 et 14 en matières complémentaires susceptibles d'adhérer sous l'effet d'une pression.

Ainsi, la zone 13 peut être constituée d'éléments analogues à des crochets et la zone 14 peut être réalisée en une matière analogue à du feutre.

On comprend que, pour la mise en oeuvre de l'invention, après avoir fermé, notamment par laçage, la chaussure, il suffit d'exercer une traction sur l'extrémité libre de la branche 9 puis, après avoir atteint le degré de serrage voulu, rabattre cette extrémité libre sur la partie de la branche disposée en travers de la zone de fermeture de la chaussure pour immobiliser la bande dans la position de serrage voulue.

En cours d'utilisation cette opération peut être répétée pour modifier le degré de serrage.

Revendications

1. Chaussure de sports ou de loisirs à tige haute dans laquelle la partie haut de la tige est réalisée en matériau rembourré et des bandes de serrage sont fixées à l'extérieur de la chaussure en enserrant la cheville, caractérisée par le fait que la chaussure comporte une zone en matériau de renfort (7) sur la face extérieure de la chaussure sensiblement au niveau de la malléole externe, au moins une bande de serrage s'étendant depuis ladite zone de renfort, la bande de serrage comprenant une première branche (8) remontant depuis ladite zone de renfort en biais le long de la face extérieure de la tige jusqu'au voisinage de l'extrémité supérieure de celle-ci à l'arrière de la chaussure et se prolongeant sensiblement horizontalement le long de l'extrémité supérieure de la face intérieure de la tige au-dessus de la malléole interne, et une seconde branche (9) remontant depuis ladite zone de renfort en biais au travers de la zone de fermeture frontale (4) de la chaussure vers la face intérieure de la tige, et des moyens de liaison (10) des deux branches de la bande sur la face intérieure de la tige pour immobiliser la bande dans une position de serrage définie.

2. Chaussure selon la revendication 1, caractérisée par le fait que lesdits moyens de liaison comprennent une boucle (10) fixée à l'extrémité libre (8b) de la première branche (8) sur la face intérieure de la tige de la chaussure, la seconde branche (9) de la bande de serrage comportant sur sa face extérieure deux zones (13, 14) de matières complémentaires susceptibles d'adhérer l'une à l'autre sous l'effet d'une pression et pouvant se séparer sous l'effet d'une traction, ladite seconde branche s'engageant dans ladite boucle puis étant repliée de manière à amener à contact mutuel pour la fermeture les

deux zones en matières complémentaires.

3. Chaussure selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait qu'elle comprend à la partie arrière de la tige des moyens de positionnement et de guidage (12) de la première branche (8) de la bande de serrage.

4. Chaussure selon la revendication 3, caractérisée par le fait que lesdits moyens de positionnement et de guidage comprennent un passant (11) disposé verticalement et dans lequel s'engage ladite première branche (8) de la bande à l'arrière de la chaussure.

5. Chaussure selon la revendication 4, caractérisée par le fait que ledit passant est obtenu par découpe (12) du matériau constitutif de la face arrière de la tige.

6. Chaussure selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la zone de renfort (7) sur la face extérieure de la tige et la bande de serrage (8, 9) sont en cuir naturel ou synthétique.

Claims

1. Sports or leisure shoe having a high upper, in which the top part of the upper is made of padded material and tightening strips are fastened to the outside of the shoe, gripping the ankle, characterized in that the shoe has a zone of reinforcing material (7) on the outside face of the shoe substantially at the height of the outside malleolus, at least one tightening strip extending from the said reinforcing zone, the tightening strip comprising a first arm (8) reaching up from the said reinforcing zone obliquely along the outside face of the upper as far as the vicinity of the upper end of the latter at the rear of the shoe and extending substantially horizontally along the upper end of the inside face of the upper above the inside malleolus, and a second arm (9) reaching up from the said reinforcing zone obliquely across the front closure zone (4) of the shoe towards the inside face of the upper, and means (10) for connecting the two arms of the strip on the inside face of the upper to hold the strip immobile in a defined tightened position.

2. Shoe according to claim 1, characterized in that the said connecting means comprise a buckle (10) fastened to the free end (8b) of the first arm (8) on the inside face of the upper of the shoe, the second arm (9) of the tightening strip having on its outside face two zones (13, 14) of complementary materials capable of adhering to one another under the effect of pressure and capable of separating under the effect of pulling, the said second arm engaging in the said buckle and then being folded back so as to come into mutual contact for the closure of the two zones of complementary materials.

3. Shoe according to either of claims 1 and 2, characterized in that it comprises at the rear part of the upper means (12) for positioning and guiding the first arm (8) of the tightening strip.

4. Shoe according to claim 3, characterized in that the said means for positioning and guiding comprise a keeper (11) arranged vertically, in which the said first arm (8) of the strip engages at the rear of the shoe.

5. Shoe according to claim 4, characterized in that the said keeper is obtained by a cut-out (12) of the material of which the rear face of the upper is composed.

6. Shoe according to any of the preceding claims, characterized in that the reinforcing zone (7) on the outside face of the upper and the tightening strip (8, 9) are of natural or synthetic leather.

Patentansprüche

1. Sport- oder Freizeitschuh mit hohem Schaft, bei dem der obere Bereich des Schaftes aus Polstermaterial besteht und bei dem Zuziehbander am Äußeren des Schuhs den Knöchelteil umgebend befestigt sind, dadurch gekennzeichnet, daß der Schuh umfaßt eine Zone aus Verstärkungsmaterial (7) auf der Außenseite des Schuhs im wesentlichen auf der Höhe des Außenknöchels, wenigstens ein Zuziehband, das sich von der Verstärkungszone erstreckt, wobei das Zuziehband ein erstes Zweigteil (8) aufweist, das von der Verstärkungszone entlang der Außenseite des Schaftes bis in die Nähe des oberen Schaftendes auf der Hinterseite des Schuhs schräg aufwärts verläuft und im wesentlichen horizontal entlang des oberen Endes der Schaftinnenseite oberhalb des Innenknöchels verlängert ist, und ein zweites Zweigteil (9) aufweist, das von der Verstärkungszone quer über die vordere Verschlusszone (4) des Schuhs auf der Schaftinnenseite schräg aufwärts verläuft, sowie Verbindungsmittel (10) für die beiden Zweigteile des Bandes in einer definierten Zuziehstellung.

2. Schuh nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Verbindungsmittel eine Öse (10) umfassen, die am freien Ende (8a) des ersten Zweigteiles (8) auf der Schaftinnenseite des Schuhs befestigt ist, daß das zweite Zweigteil des Zuziehbandes auf seiner Außenseite zwei komplementäre Materialzonen (13, 14) trägt, die fähig sind, unter Druckeinwirkung aufeinander zu haften und sich unter Zugeinwirkung voneinander zu trennen, und daß das zweite Zweigteil in die Öse eingreift und dann derart zurückgefaltet ist, um einen gegenseitigen Kontakt zum Verschließen der beiden Zonen aus komplementärem Material herbeizuführen.

3. Schuh nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß er in dem hinteren Schaftbereich Mittel (12) zum Positionieren und Führen des ersten Zweigteiles (8) des Zuziehbandes aufweist.

4. Schuh nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zum Positionieren

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

und Führen einen Durchgang (11) umfassen, der vertikal angeordnet ist und in den das erste Zweigteil (9) des Bandes auf der Hinterseite des Schuhs eingreift.

5. Schuh nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Durchgang durch Einschneidendes Grundmaterials der Schaftunterseite erhalten ist.

6. Schuh nach einem der vorangehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Verstärkungszone (7) auf der Schaftaußenseite und das Zuziehband (8, 9) aus Natur- oder Kunstleder bestehen.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

5

Fig:1

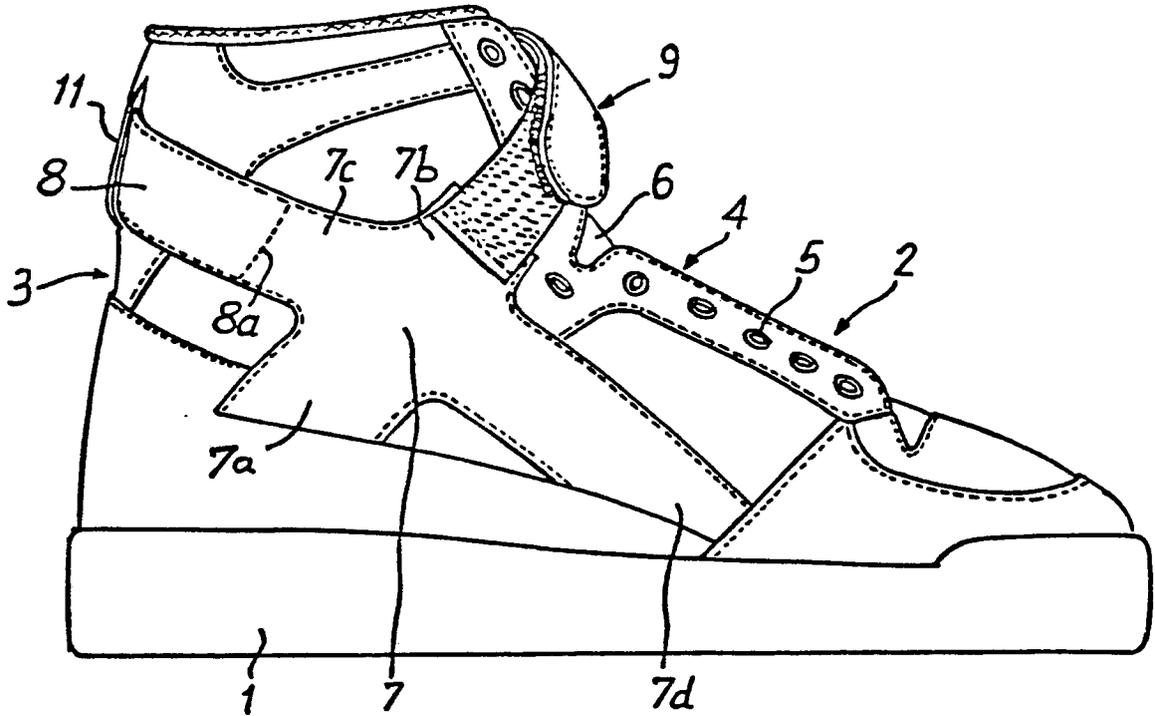


Fig:2

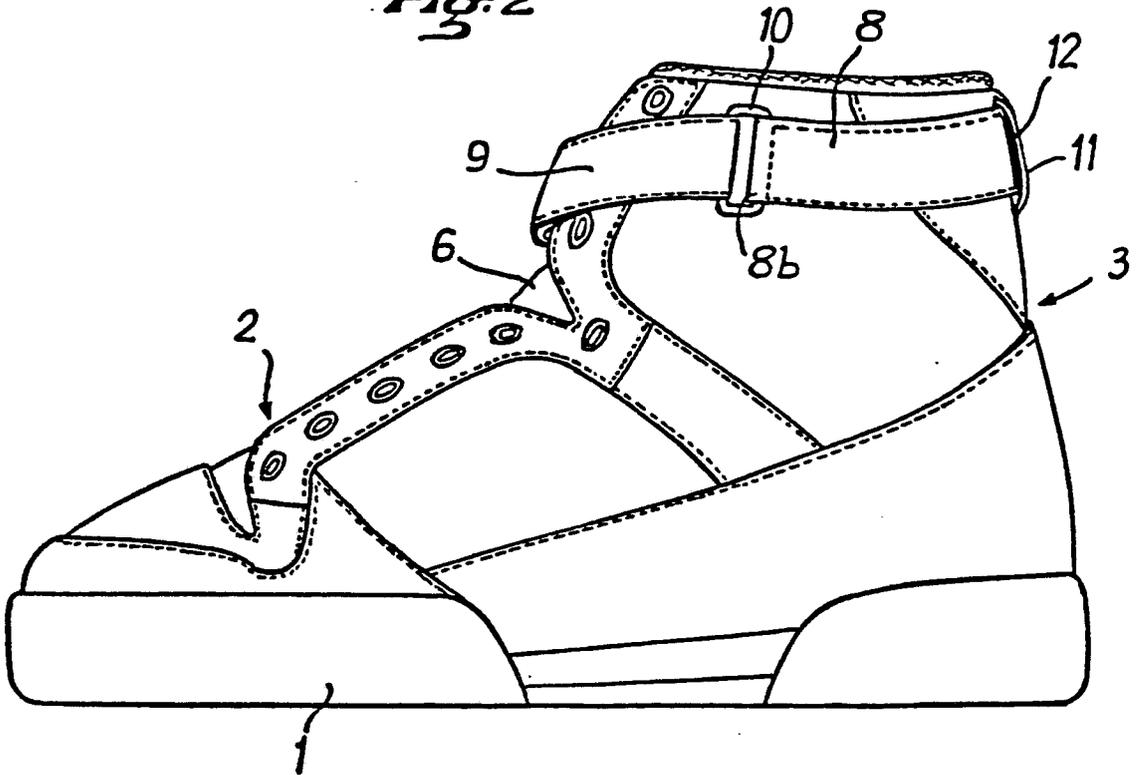


Fig: 3

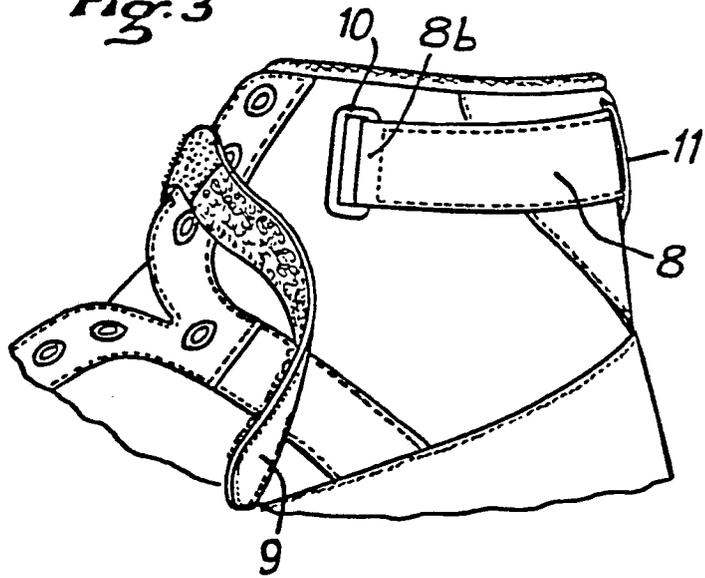


Fig: 4

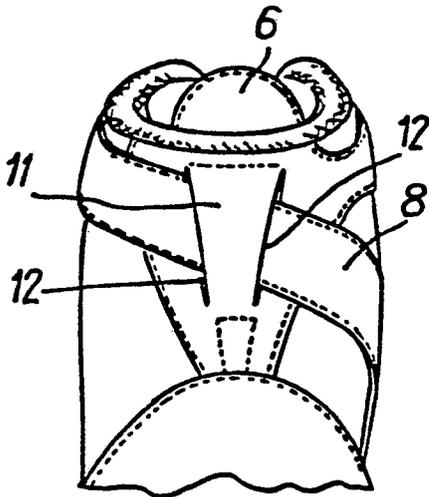


Fig: 5

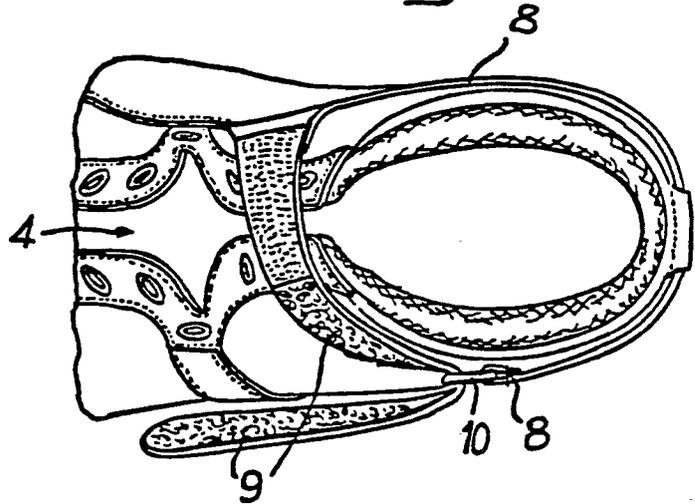


Fig: 6

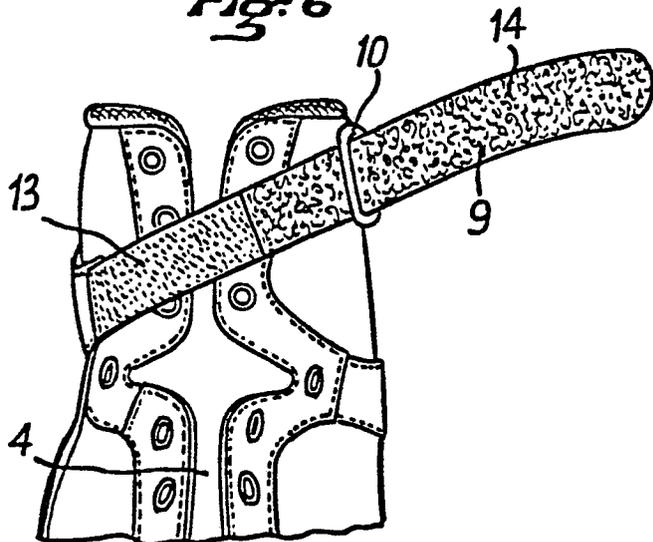


Fig: 7

